

Réaliser une démarche qualité de vie au travail dans mon établissement

Agir pour la Qualité de Vie au Travail (QVT), c'est agir dans la durée pour améliorer le travail au quotidien et accompagner les transformations des organisations et des métiers.

Selon son contexte, ses projets, ses contraintes et ses ressources, chaque établissement aura une approche spécifique **pour réaliser une démarche en faveur de la qualité de vie au travail. Quatre éléments semblent toutefois indispensables** : l'implication des parties prenantes de l'établissement, l'expression des salarié-e-s sur des situations vécues dans leur travail, des moyens et méthodes permettant de faciliter et renouveler la démarche, des expérimentations et actions pour améliorer réellement la qualité de vie au travail.

Voici les Incontournables de la QVT.

1 / Impliquer les parties prenantes de l'établissement

2 / Mettre en place un espace de discussion sur le travail

3 / Utiliser des méthodes facilitantes et renouvelables

4 / Expérimenter, agir et renouveler la démarche

4 / Expérimenter, agir et renouveler la démarche

Pourquoi ?

La mise en œuvre d'actions, répondant aux objectifs initiaux de la démarche qualité de vie au travail, donne tout son sens et son utilité à l'engagement des parties prenantes. Ces actions sont **construites à partir des travaux et échanges dans l'espace de discussion**. Elles répondent aux problématiques du travail. Elles sont, pour certaines, expérimentées au cours de la démarche, et pour d'autres, engagées dans le cadre d'un plan d'actions réalisé progressivement.

La notion d'expérimentation est au cœur d'une démarche QVT. L'expérimentation est un processus d'apprentissage collectif qui vise à **explorer de nouvelles pistes et marges de manœuvre**, de manière participative, **pour résoudre des difficultés ou conduire un changement. Une démarche QVT**

se nourrit des expérimentations, des enseignements retirés et des améliorations apportées. Partant de retours d'expérience partagés, elle peut être adaptée et renouvelée sur de nouveaux périmètres, avec d'autres équipes, en réponse à de nouveaux enjeux ou projets de l'établissement.

La démarche QVT ne devient pérenne que si elle s'intègre dans l'organisation du travail, dans les pratiques de management et de dialogue social, dans la conduite des projets de changement. **On peut alors en attendre des améliorations durables** des conditions de travail, du fonctionnement au quotidien, de l'engagement des salarié-e-s, de leur santé et du sens qu'ils-elles trouvent dans leur travail.

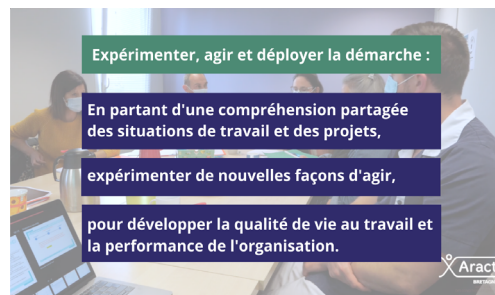


Comment faire ?



QUI ?

Les coanimateurs et participant·e·s de l'espace de discussion sur le travail, l'encadrement sont directement mobilisés dans la phase d'expérimentation et dans la mise en œuvre d'actions. Leurs retours d'expériences sont utiles aux parties prenantes impliquées dans le pilotage de la démarche QVT. **Ils peuvent également nourrir la réflexion des instances de dialogue social** en cohérence avec leurs priorités, les accords négociés ou pour renforcer la concertation sur les projets de transformation. **Il appartient à la direction de positionner la qualité de vie au travail** comme un levier de performance et de l'intégrer dans le fonctionnement et les projets de l'établissement.



QUAND ?

Les expérimentations sont déployées lors de la **troisième étape de la démarche QVT**, après son engagement et la réalisation de l'état des lieux, pour agir sur les problématiques de qualité de vie au travail retenues prioritairement. La temporalité de la phase d'expérimentation et de mise en œuvre des actions est à adapter à son périmètre, au contexte et à l'organisation de l'établissement. Une durée d'**environ neuf mois**, intégrée dans un cycle d'une démarche QVT d'environ douze mois, évite les risques d'essoufflement et de perte de sens pour les parties prenantes.



COMMENT ?

L'expérimentation repose sur des méthodes participatives, des interactions entre les parties prenantes. Il s'agit de recueillir des informations pour comprendre les causes des difficultés du travail, de rechercher et construire des solutions, par la pratique et sur le terrain, de les engager et de les ajuster si nécessaire. L'expérimentation nécessite une posture bienveillante et compréhensive des parties prenantes. Dans ce processus, la dimension réflexive est essentielle **pour que la démarche soit apprenante**. Les enseignements retirés des retours d'expérience permettent d'inscrire ensuite les actions dans le fonctionnement des services et de déployer la démarche sur d'autres périmètres.

L'expérimentation s'appuie sur **l'organisation régulière d'espaces de discussion sur le travail dans lesquels chacun·e peut être force de propositions**. Elle suppose des pratiques de management et de conduite de projets participatives, pour prendre en compte de nouvelles problématiques du travail.

Cette expression collective sur les réalités du travail doit pouvoir remonter, sous des formes et des canaux réguliers, aux instances de dialogue social, pour enrichir les débats des partenaires sociaux et contribuer à des décisions adaptées et concertées.



Expérimenter, c'est donner la possibilité à l'équipe d'avoir une idée, de l'exprimer et de la réaliser en tant que projet."

Infirmière



L'objectif est d'amener la QVT dans la "trame de fond" de notre fonctionnement et de nos projets et pas "à côté". On peut transmettre l'intérêt de la démarche participative et d'une démarche qualité de vie au travail quand on en a fait l'expérience et qu'on l'a vécue."

Médecin

Alors cap ou pas cap ?

Expérimenter, agir et renouveler une démarche QVT... Êtes-vous prêt ?
Cinq questions et des réponses utiles pour votre démarche QVT.

Je fais le test !

LES RESSOURCES POUR AGIR



"Comment intégrer durablement la QVT dans les établissements médicaux et sociaux ?" Guide de l'Aract Auvergne-Rhône-Alpes

Informations et contact : 02 23 44 01 44 - contact-aract-bretagne@anact.fr



"Qualité de vie et performance au travail : des liens à renforcer." Récits d'action & enseignements. Publication du réseau Anact-Aract



"10 questions sur... Les indicateurs de santé et qualité de vie au travail." Publication du réseau Anact-Aract, pour construire, interpréter et utiliser des indicateurs santé et QVT